

Image not found or type unknown



Possibilité départ d'enfant français à l'étranger

Par **ykas**, le **05/01/2010** à **13:41**

Bonjour,rnrnMon épouse est tchèque. Nous sommes en train de divorcer. Nous avons une enfant qui est née en France, qui est donc française (je le suis moi-même).rnrnJe souhaiterais avoir la garantie que mon ex-épouse ne puisse jamais partir s'installer en Tchéquie avec notre enfant. Est-ce possible?rnrnAutrement dit, est-ce que j'aurai toujours la possibilité d'empêcher que mon épouse retourne en Tchéquie avec notre enfant, même si elle lui fait obtenir, en plus de sa nationalité française, la nationalité tchèque?rnrnMerci par avance de l'attention que vous aurez accordée à ce message. rnrnYK